

2L DESO -DESODORISANT THE VERT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 24/07/2014 Date de révision: 20/11/2018 Remplace la fiche: 20/07/2016 Version:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

: 2L DESO - THE VERT Nom du produit

Code du produit : B750069 Identification du produit : Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel

: Industriel

Réservé à un usage professionnel Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant d'atmosphère parfumé

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

2L Chimie 1 rue de la touche 41500 AVARAY T 06 83 36 14 76 2lchimie@orange.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgeurgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances; FDS UE 2015; Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Aerosol 1 H222:H229 Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 - Ne pas respirer les aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C/122 °F.

Phrases EUH : EUH208 - Contient Linalool(78-70-6), Limonene(5989-27-5), LEMON TERPENES(84929-

31-7), 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate(115-95-7). Peut produire une réaction

allergique.

Phrases supplémentaires : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Réservé à un usage professionnel.

FR (français) 1/9

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|------------------------------|--|
| N-Butane (contenant <0.1% butadiène) | (N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32 | 60 - 80 | Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280 |
| Propane | (N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21 | 20 - 30 | Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280 |
| Ethanol | (N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43 | 8 - 10 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 |
| Limonene | (N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 | 0,1 - 0,5 | Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |
| LEMON TERPENES | (N° CAS) 84929-31-7 | 0,1 - 0,5 | Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 1, H410 |
| 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate | (N° CAS) 115-95-7 (N° CE) 204-116-4 | 0,1 - 0,5 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 |
| Linalool | (N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42 | 0,1 - 0,5 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 |
| Limites de concentration spécifiques: | | · | |
| Nom | Identificateur de produit Limites de concentration spécifiques | | oncentration spécifiques |
| Ethanol | (N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43 | (C >= 50) Eye Irrit. 2, H319 | |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les

: Laver abondamment à l'eau.

difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Symptômes/effets après inhalation : L'inhal : L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.

: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des Symptômes/effets après contact avec la peau

conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Symptômes/effets après ingestion : Ingestion peu probable.

24/07/2014 (Version: 1.0) FR (français) 20/11/2018 (Version: 4.0)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés

: Dioxyde de carbone. Mousse. Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Aérosol extrêmement inflammable. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

Reactivité en cas d'incendie

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Mesures générales : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des

fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Ne pas toucher le produit. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Les mélanges de déchets contenant du butane / propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

24/07/2014 (Version: 1.0) FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conditions de stockage

 Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur,
- y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8) | | |
|---|-------------|------------------------------|
| France Nom local n-Butane | | |
| France | VME (mg/m³) | 1900 mg/m³ |
| France | VME (ppm) | 800 ppm |
| France | Note (FR) | Valeurs recommandées/admises |

| Ethanol (64-17-5) | | |
|-------------------|-------------|------------------------------|
| France | Nom local | Alcool éthylique |
| France | VME (mg/m³) | 1900 mg/m³ |
| France | VME (ppm) | 1000 ppm |
| France | VLE(mg/m³) | 9500 mg/m³ |
| France | VLE (ppm) | 5000 ppm |
| France | Note (FR) | Valeurs recommandées/admises |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Aucun(es) dans des conditions normales

Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Incolore.
Odeur : parfumée.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Non applicable

24/07/2014 (Version: 1.0) FR (français) 4/9

20/11/2018 (Version: 4.0)

Fiche de données de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

butylique=1) Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : < 0 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0.809 (PA)

Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 98,1 % (560 g/l)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Aérosol extrêmement inflammable. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

: Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8)

CL50 inhalation rat (mg/l) 658 mg/l/4h

| Ethanol (64-17-5) | |
|--|-------------------------------|
| DL50 orale | 10470 mg/kg de poids corporel |
| DL50 voie cutanée | 15800 mg/kg de poids corporel |
| CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h) | > 99999 mg/l |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | · Non classé |

pH: Non applicable

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

24/07/2014 (Version: 1.0) FR (français) 5/9 20/11/2018 (Version: 4.0)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénicité : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

: Non classé

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

DESODORISANT THE VERT

Identification du produit Aérosol

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer : des dommages au système cérébral et nerveux. Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Eviter le rejet dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8)

Persistance et dégradabilité

Temps de demi-vie dans l'eau : <2.6 j

Temps de demi-vie dans l'air : 3.2 j.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8)

Potentiel de bioaccumulation Non potentiellement bioaccumulable.

Propane (74-98-6)

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles.

Ethanol (64-17-5)

Log Pow -0,32

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

 Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés.
 Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|------------------|------|------|------|------|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| 1950 | 1950 | 1950 | 1950 | 1950 |

24/07/2014 (Version: 1.0) FR (français) 6/9
20/11/2018 (Version: 4.0)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| , | , | | , | , |
|---|---|---|---|---|
| AÉROSOLS | AÉROSOLS | Aerosols, flammable | AÉROSOLS | AÉROSOLS |
| Description document de tra | ansport | | | |
| UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D) | UN 1950 AÉROSOLS, 2.1 | UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1 | UN 1950 AÉROSOLS, 2.1 | UN 1950 AÉROSOLS, 2.1 |
| 14.3. Classe(s) de dange | r pour le transport | | | |
| 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| | 8 | | | |
| 14.4. Groupe d'emballaç | je | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'env | ironnement | | | |
| Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR): 1IQuantités exceptées (ADR): E0Instructions d'emballage (ADR): P207, LP02Dispositions spéciales d'emballage (ADR): PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage en

commun (ADR)

Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CV9, CV12

déchargement et manutention (ADR)

Dispositions spéciales de transport - Exploitation

(ADR)

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

: MP9

: S2

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

 24/07/2014 (Version: 1.0)
 FR (français)
 7/9

20/11/2018 (Version: 4.0)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Teneur en COV : 98,1 % (560 g/l)

Autres informations, restrictions et dispositions

légales

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

: RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel Maladies professionnelles

: Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

| No ICPE | Installations classées Désignation de la rubrique | Code Régime | Rayon |
|-----------|---|-------------|-------|
| 4320.text | Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. | | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

| RUBRIQUE 16: Autre | RUBRIQUE 16: Autres informations | | | |
|----------------------------|---|--------------|-----------|--|
| Indications de changement: | | | | |
| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques | |
| | Date de révision | Modifié | | |
| | Remplace la fiche | Modifié | | |
| 2.2 | Phrases EUH | Modifié | EUH208 | |
| 3 | Composition/informations sur les composants | Modifié | | |
| 4.1 | Premiers soins après contact avec la peau | Modifié | | |
| 9.2 | Teneur en COV | Modifié | | |
| 12.1 | Ecologie - général | Modifié | | |
| 15.1 | Teneur en COV | Modifié | | |

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Imp. DL4.

| Texte intégral des phrases H et EUH: | | | |
|--------------------------------------|--|----------------------------------|--|
| Aerosol 1 | Aérosol, catégorie 1 | | |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 | | |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 | | |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 | | |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, catégorie 1 | | |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 | | |
| Flam. Gas 1 | Gaz inflammables, catégorie 1 | | |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, catégorie 2 | | |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, catégorie 3 | | |
| Press. Gas (Liq.) | Gaz sous pression : Gaz liquéfié | | |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 | | |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 | | |
| Skin Sens. 1B | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B | | |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. | Gaz extrêmement inflammable. | |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. | Aérosol extrêmement inflammable. | |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. | | |

24/07/2014 (Version: 1.0) FR (français)

20/11/2018 (Version: 4.0)

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. | |
|--------|---|--|
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. | |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. | |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. | |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. | |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. | |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. | |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | |
| EUH208 | Contient Linalool(78-70-6), Limonene(5989-27-5), LEMON TERPENES(84929-31-7), 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate(115-95-7). Peut produire une réaction allergique. | |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit